



PLAN LOCAL D'URBANISME

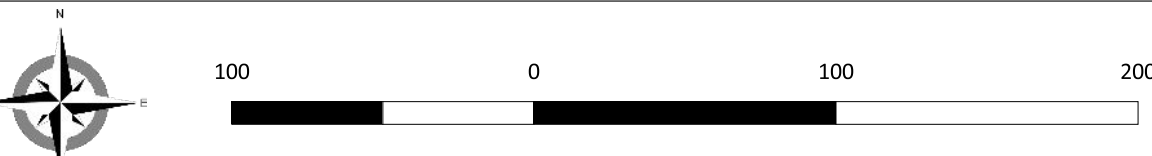
3.2 PLAN DE ZONAGE

Planche Centre Bourg - Echelle : 1/2500

Plan local d'urbanisme
Approbation le 10 novembre 2016

Révisions et modifications :
- Modification n°1 du P.L.U. approuvée le 9 juin 2022
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du 9 juin 2022
- Modification simplifiée n°1 du P.L.U. approuvée le 8 juin 2023
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2023

Bureau d'études RÉALITÉS
34, Rue Georges Plasse
42300 Roanne
Tél : 04 77 67 83 06
E-mail : urbanisme@realites-be.fr www.realites-be.fr



LEGENDE

Zonage

- 1AUX : Zone réservée aux activités artisanales et de service avec OAP
- A : Zone agricole
- As : Zone agricole non constructible
- N : Zone naturelle protégée
- NL : Zone naturelle à fonction d'hébergement touristique
- Ua : Zone bourg du centre ancien
- Ub1 : Zone récente en continuité avec le centre
- Ub2 : Zone récente en continuité avec le centre - habitat élevé
- Ubl : Zone réservé aux équipements de sport et de loisirs
- Uh : Zone de hameaux

Prescriptions

- Espaces boisés classés
- Secteur comportant des risques d'inondation
- Emplacement réservé
- R1 : emplacement réservé pour équipement
- V1/3 : emplacement réservé pour voirie/largeur plateforme
- Éléments identifiés au titre de l'article L 151-23 - Ripisylves
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement
- Élément bâti identifié au titre de l'article L151-19

Informations

- Contrainte bruit TGV
- Plans d'eau : Etangs et mares

